

Metz, le 1^{er} août 2022

ACCUEIL DU PUBLIC – Septembre 2022

Commune de DIEUZE

Dans le cadre de la réorganisation du réseau des Finances publiques de la Moselle, les services d'accueil du public évoluent.

À compter du mercredi 7 septembre 2022, un accueil des finances publiques hebdomadaire sera mis en place dans les locaux de la Villa LAPOINTE, rue Lapointe à Dieuze, **tous les mercredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30**.

Cette permanence, assurée par un agent des Finances publiques, sera ouverte avec et sans rendez-vous à la demande des usagers.

Les plages d'accueil sur rendez-vous, sont à réserver *via* internet sur le site impots.gouv.fr.

La fiche pratique « **je prends rendez-vous avec mon service** » indique comment procéder.

Dans cet accueil, il sera possible d'obtenir des réponses à toutes les questions concernant l'administration des finances publiques.

Par ailleurs, afin de faciliter les démarches des usagers et développer les services de proximité, il est rappelé que la DGFIP offre la possibilité de régler ses factures (impôts, amendes, hôpital, cantines, périscolaire, etc.) directement chez les buralistes et commerces de proximité agréés, en espèces (jusqu'à 300 €) et par carte bancaire.

Vous pouvez, d'ores et déjà effectuer vos démarches auprès des buralistes et commerces de proximité suivants :

- TABAC LA BOUTIQUE – 12, avenue du Général de Gaulle à DIEUZE
- TABAC PRESSE GUERIN – 59, rue Georges Clémenceau à DIEUZE
- L'ÉCHEVOISE – 18 place Jeanne d'Arc à VIC-SUR-SEILLE
- TABAC FISCH – 8, rue DUFAYS à CHÂTEAU-SALINS
- TABAC LESCURE – 26, rue Général Nassoy à DELME
- 8 À HUIT – 9, Place de l'Église à ISMING